

En France, un concert de voix s'élève pour la défense des villageois d'Ivel et des bahá'ís en Iran

Au printemps 2021, en France, des députés et sénateurs, des conseillères départementales et des maires de grandes et petites villes, des cultivateurs et avocats, des associations et médias réputés ont élevé leurs voix pour affirmer leur attachement aux droits de l'homme et dire leur désapprobation devant le sort réservé aux bahá'ís d'Iran et en particulier aux bahá'ís du village d'Ivel.

Des députés et sénateurs expriment leurs vives préoccupations

De quoi s'agit-il ? Pour les paysans bahá'ís d'Ivel, du dénouement tragique d'une longue histoire de 160 ans. Le député du Calvados, **M. Fabrice Le Vigoureux**, lors d'[une question écrite](#) à l'Assemblée nationale, destinée au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en relate les faits les plus marquants :

« (...) le village d'Ivel, situé dans la province de Mazandaran, fournit une illustration des persécutions répétées et orchestrées depuis 1979. C'est ainsi qu'en 1983, le village a connu une tragédie : pendant 3 jours, 130 habitants de ce village ont été enfermés dans une mosquée, privés d'eau et de nourriture. Cette pression, organisée par les autorités locales et le clergé, avait pour objectif de contraindre les Bahaïs à renier leur foi. En 2010, dans cette même ville, à l'aide de quatre bulldozers et de plusieurs camions, des individus ont démolé et rasé environ 50 appartements qui appartenaient à ces villageois. La plupart des terrains appartenant aux Bahaïs ont été confisqués et même lorsqu'ils arrivent à obtenir une attestation de propriété, ils sont régulièrement harcelés et depuis le 1er août 2020, leur droit de propriété est illégal. » M. Le Vigoureux souhaiterait ainsi interroger le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères « sur la position de la France sur la situation des Bahaïs et si des actions sont envisagées pour la protection de cette minorité privée des droits les plus fondamentaux au nom de leur appartenance religieuse ».

Evidemment, Ivel n'est pas un cas isolé. C'est le sens de l'intervention de la députée de Savoie, **Mme Emilie Bonnard**, qui adresse [une seconde question écrite](#) en élargissant ses propos à la situation qui ne cesse d'empirer pour l'ensemble des bahá'ís d'Iran. Mme Bonnard attire :

« l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les persécutions dont sont victimes les bahá'ís, plus grande minorité religieuse non musulmane en Iran, depuis de nombreuses années. Depuis plus de quarante ans, des milliers de bahá'ís ont été arrêtés, détenus et interrogés, des dizaines de milliers d'autres privés de leur travail, de leur retraite et de possibilités d'éducation. Ce sont aussi des perquisitions au domicile,

des arrestations illégales, des détentions arbitraires et des violations de l'application des lois. À ces persécutions s'ajoutent aujourd'hui celles qui touchent les agriculteurs de moyenne montagne du village Ivel, au Nord de l'Iran, dont les terres ont été confisquées et les fermes saccagées. C'est pourquoi elle souhaite l'interroger sur les mesures que la France compte mettre en œuvre pour appeler l'Iran à se conformer au droit international, et notamment à la mise en œuvre des recommandations du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur ce sujet. »

Alors que le dénouement du drame d'Ivel était mis en relief, la Fédération internationale pour les droits humains révélait des plans beaucoup plus larges de contrainte systématique des bahá'ís sur toute la province du Mazandaran (voir ci-dessous). **Mme Marie-Noëlle Battistel**, députée de l'Isère, s'est emparée du sujet en adressant [une troisième question écrite](#) le 11 mai 2021 :

« sur les bahá'ís, première minorité religieuse non musulmane en Iran (350 000 membres selon l'Organisation des nations unies) et victime d'une campagne incessante de persécution orchestrée par l'État depuis de nombreuses années. Tout est fait pour empêcher son développement et plus simplement sa survie en Iran. Ainsi, de nombreuses mesures sont prises pour restreindre voire empêcher toute vie éducative, économique et culturelle des bahá'ís iraniens. Cela prend plus précisément la forme d'expropriations, de privation d'accès aux études supérieures ou encore d'une interdiction de travailler dans le secteur public. Plus récemment, le 13 octobre 2020, la cour d'appel de Mazandaran, dans le nord de l'Iran, a validé l'expropriation de 27 familles d'agriculteurs bahá'ís, installées depuis le XIXème siècle dans le village d'Ivel. Cette décision de justice fait craindre une intensification des persécutions dont sont victimes les membres de cette communauté. Selon certaines informations, le gouvernement iranien ordonne également aux enseignants d'identifier les enfants de la minorité bahaïe persécutée pour les convertir à l'islam." Et la députée conclut en demandant "que la France fasse entendre sa voix dans le concert des nations, comme le demandent sa vocation universelle et sa conception des droits de l'Homme, afin que l'Iran se conforme au droit international et aux recommandations du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. »

- 2 -

Mme Laurence Trastour-Isnart, députée des Alpes-Maritimes, pour sa part, s'est adressée par courrier au Ministre des affaires étrangères en soulignant que :

« la France – pays des droits de l'Homme –, est attentive et veille au respect de la dignité de l'homme, des minorités et lutte contre toutes les formes de persécution. » Evoquant que pour y parvenir, la France « dispose d'un réseau diplomatique dense de grande qualité qui est écouté et attendu », elle attire l'attention du Ministre « sur les atteintes à de nombreux droits qui séviraient sur les paysans bahá'ís en Iran dans le village d'Ivel. »
« Hélas », ajoute-t-elle, « depuis plusieurs années une politique d'expulsion, de destruction, par rasement au bulldozer, des habitations et bâtiments agricoles ainsi qu'une confiscation des terres serait à l'œuvre à l'encontre des adeptes de ladite foi. » Et de souligner en gras : « Cette décision laisse craindre le pire pour les 300.000 personnes concernées qui vivent en Iran. »

Au Sénat également, toujours sous la forme de questions écrites, la situation des bahá'ís en Iran a été évoquée le 6 mai 2021 par **M. Serge Babary**, sénateur d'Indre-et-Loire, avec un regard sur des interventions passées de la communauté internationale et leur effet auprès du Gouvernement iranien depuis 1979 :

« Les interventions régulières de la communauté internationale ont permis pendant quelque temps de ralentir cette répression. Le 26 septembre 2008, à l'initiative de la présidence française de l'Union européenne, a été adoptée une déclaration au nom de l'Union européenne, sur la situation des personnes appartenant à des minorités religieuses en Iran qui mettait l'accent sur les persécutions dont sont victimes les Baha'is. Depuis, la persécution des membres de cette communauté, première minorité religieuse non musulmane d'Iran, s'est malheureusement intensifiée. Le 13 octobre 2020, la cour d'appel de Mazandaran, dans le nord de l'Iran, a validé l'expropriation de 27 familles d'agriculteurs Baha'is, installées depuis le XIXe siècle dans le village d'Ivel. Cette décision de justice marque un pas en avant vers la possibilité d'une expropriation générale des Baha'is.» En conséquence, "compte tenu de la gravité de la situation" le sénateur Babary demande au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, "d'intervenir auprès des responsables du Gouvernement iranien afin de les inviter à honorer leurs engagements internationaux et à respecter le droit élémentaire de liberté d'opinion et de croyance de cette communauté en restituant aux membres de cette communauté leurs droits sur leurs terres et propriétés. »

Il est notable que la représentation parlementaire est attentive à ces persécutions, tout comme l'action diplomatique de la France qui fait preuve d'une réelle vigilance sur ces sujets des droits de l'homme.

- 3 -

Des élus et personnalités s'associent à une lettre ouverte et affirment leur attachement aux droits humains

[La lettre ouverte](#) sur « l'oppression des bahá'ís du village d'Ivel et la défense des minorités en Iran », rédigée par le Bureau des affaires extérieures des bahá'ís de France, ne demande pas seulement aux autorités d'Iran de restituer aux villageois bahá'ís d'Ivel leurs droits sur leurs terres et propriétés. Elle demande expressément aux décideurs iraniens de veiller au respect des droits fondamentaux de tous les citoyens iraniens, indépendamment de leur religion ou conviction.

C'est dans ce cadre de l'universalité des droits humains que **M. Jean-René Etchegaray**, maire de Bayonne et président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, a apposé sa signature sur la lettre ouverte : « *Etant très attaché à la défense des droits de l'Homme, sous toutes leurs formes et partout dans le monde, je vous soutiens dans cette démarche.* »

De la Corse, **M. Pierre Savelli**, maire de Bastia, en signant la lettre ouverte, a tenu à rappeler combien il était « *particulièrement sensible à l'égard des atteintes aux droits de l'homme.* »

Evoquant un ensemble de causes touchant des groupes opprimés pour lesquelles elle se mobilise de longue date, **Mme Sylvette Rochas**, conseillère départementale de l'Isère et adjointe au maire d'Echirolles écrit : « *Je suis non croyante mais profondément laïque ; je ne supporte pas que des individus soient stigmatisés, persécutés au motif de choisir un chemin spirituel*

différent, je ne tolère pas que quiconque soit privé de sa liberté de penser ou de croire, quelles que soient ses idées ou croyances ». Concernant les bahá'ís du village d'Ivel « où la répression se fait malheureusement terrible pour toute une partie de la population », elle conclut : « c'est donc tout naturellement que j'adhère à la cause que vous portez et soutiens la lettre ouverte que vous vous proposez d'adresser aux autorités iraniennes. »

Mme Florence Jardin, maire de Migné-Auxances, présidente de Grand-Poitiers, en s'associant à la lettre ouverte, affirme souhaiter « *soutenir officiellement la cause des bahá'ís d'Iran et de tous ceux qui souffrent, dans le monde, d'injustice et de privation de droits.* »

C'est donc en inscrivant leur démarche sur le terrain des valeurs universelles que plusieurs édiles de France ont marqué leur inquiétude devant les atteintes portées aux droits des bahá'ís d'Ivel et d'Iran. A cet égard, [le tweet de Mme Flavie Boukhenoufa](#), adjointe à la mairie de Rennes est éloquent : « *Les droits de l'homme doivent être respectés et protégés par tous, y compris le droit à la liberté de croyance. Les informations sur la confiscation de biens appartenant à des membres de la communauté bahá'í à Ivel en Iran doivent tous nous préoccuper.* »

Notons aussi que des communes montagnardes ont été sensibles au vécu des villageois de moyenne montagne d'Ivel. Par exemple, **Mme Sophie Rivens**, maire de la petite commune rurale des Adrets en Isère, connue pour les sports d'hiver, a apporté sa signature à la lettre ouverte aux autorités iraniennes en soulignant le caractère « non acceptable » de l'oppression des bahá'ís d'Ivel et en exprimant le vœu d'un « dénouement positif. »

« En France, il est évident, par l'importance et la diversité des signatures des responsables institutionnels, que la société est fortement attachée à la liberté et aux droits de l'homme, sous quelque horizon que ce soit » remarque Mme Hamdam Nadafi, responsable du Bureau des affaires extérieures des bahá'ís de France.

- 4 -

Radio France internationale expose la question d'Ivel et de la répression des bahá'ís en Iran

[Publié le 5 mars 2021](#) sur le site Radio France International (RFI), sous le titre « Iran: nouvelles expropriations à l'encontre de la minorité religieuse bahá'íe », un article extrêmement bien documenté, fait état de la décision de la cour d'appel du Mazandaran qui valide l'expropriation de 27 familles d'agriculteurs d'Ivel, cite plusieurs sources fiables, mentionne les condamnations de ces faits par des leaders musulmans du monde entier ainsi que par les ministres des affaires étrangères du Canada et du Royaume-Uni.

La répression s'organise administrativement au Mazandaran

De leur côté, [la Fédération internationale pour les droits humains \(FIDH\)](#) et la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Iran (LDDHI), ont diffusé [le texte d'une Directive](#) des autorités de la province du Mazandaran qui organise secteur par secteur, la répression des bahá'ís de cette province où se situe justement le village d'Ivel. La Directive va jusqu'à encourager le harcèlement des élèves bahá'ís dans les écoles et collèges. Ces informations sont aussi diffusées sur le site du Centre Roger Ikor (article du 14 mars 2021) sous le titre évocateur : « Le gouvernement iranien ordonne aux enseignants d'identifier les enfants de la minorité bahá'íe persécutée pour les convertir à l'Islam. »